



COMMUNE DE  
BEUZEVILLE-LA-GRENIER  
DEPARTEMENT  
SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Procurations : 0

Convocation :

29 Décembre 2025

Délibération Numéro

2026.12.01.02

Objet :

« LOTISSEMENT LA  
PRAIRIE »

ADRESSAGE :

**CHOIX DU NOM DE LA  
VOIRIE ET  
NUMEROTATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 Janvier 2026**

**Le douze Janvier deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : 29 décembre 2025**

Membres présents :

**M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme CHARDEY Brigitte, Mme GEHAN Danielle, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique**

Absents excusés :

**M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. LE CORRE Gérald**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acter le nom de la rue et la numérotation des futures habitations du Lotissement « La Prairie ».

Monsieur Le Maire propose de nommer la voirie « Rue de la Prairie » et de numérotter les habitations selon la numérotation normalisée par les services postaux et actuellement en place sur notre commune.

La numérotation correspond au nombre de mètres linéaires depuis la voirie du Lotissement :

- numérotation paire sur la droite
- numérotation impaire sur la gauche

Monsieur Le Maire présente le plan du Lotissement faisant apparaître la numérotation des futures habitations individuelles du Lotissement ainsi que la numérotation correspondant aux logements collectifs « Habitat 76 ».

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)***

- **Approuve** le nom de « Rue de la Prairie »
- **Approuve** la numérotation proposée en annexe à la présente délibération

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

La Secrétaire de séance

Gérard CAPOT

Danielle GEHAN